



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com

Programme de formation Devenir Auditeur / Rédacteur de DUER

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place, d'organiser et de coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels et d'en rédiger, ou mettre à jour, le DUER et son PAPRiPACT correspondant.

Devenez
Auditeur / Rédacteur DUER

Afin de réaliser des DUER conformes à la réglementation, avec la Loi Rebsamen intégrée, le PAPRiPACT et les 3 Annexes.



Prérequis

Il est recommandé de valider l'autoformation en ligne gratuite : « [Acquérir les bases en prévention des risques professionnels](#) ».

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés souhaitant mettre en place une démarche globale d'évaluation des risques professionnels (EvRP) ou intervenants extérieurs souhaitant délivrer des prestations de réalisation ou de mise à jour de DUER et PAPRiPACT.

Nombre de participants

Groupe de 4 à 12 personnes conseillé

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Directive EU du 12 juin 1989, Circulaire du 18 avril 2002, Art. L4121-1 à 3, R4121-1, R4412-5 et R4412-61 du Code du travail.

Parcours de formation

Cette formation de 2 jours fait partie intégrante de la semaine : Devenir « [Formateur de Référents Santé & Sécurité au Travail](#) ». Ainsi, à l'issue, vous pourrez bénéficier d'une passerelle de 3 jours si un jour vous souhaitez devenir Formateur RSST.

OBJECTIF :

- Être capable de mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels ;
- Être capable de réaliser un DUER / PAPRiPACT conforme à la réglementation en vigueur.

CONTENUS INDICATIFS :

- Aspects réglementaires de l'EvRP et du DUER / PAPRiPACT (Impacts de la Loi Santé du 2 Août 2021) ;
- Responsabilités des employeurs et auditeurs de DUER ;
- Les étapes d'une démarche globale d'EvRP (Chronologie et contenus) ;
- Les différentes prestations externalisées, mixtes et internalisées des DUER ;
- Les calculs de criticité des risques bruts, pondérés, résiduels et Rebsamen ;
- Les différentes annexes DUER (CPP, RCh et RPS) ;
- Les différentes méthodes d'analyse et d'observation des Unités de Travail (UT) ;
- Les ressources d'élaboration des plans d'actions de prévention ;
- Le devoir de conseil et les lettres de réserve.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Étude de cas.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant la formation.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à notre Espace en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation dont notre modèle de DUER et PAPRiPACT modifiable et personnalisable (en format Excel et Word) pour être directement opérationnel ;

- Chaque apprenant recevra également en début de formation son classeur avec la documentation en format papier.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Un Avocat spécialisé en EvRP et DUER ;
- Un Docteur es Sciences (Annexe Risques Chimiques) ;
- Un Expert du Risque Bruit (Annexe CPP) ;
- Un Expert des EvRP et DUER.

OBTENTION FINALE :

- **Attestation de fin de formation** avec compétences acquises ;
- **Diplôme d'Auditeur / Rédacteur DUER.**

Prise en charge

Cette formation n'est pas éligible au CPF, mais l'ensemble de nos formations peuvent être prises en charge, en fonction de votre statut, par les OPCO, le FIFPL, l'AGEFICE, etc...